



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 5 décembre 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 05/12/2024

D/2024-031

Aujourd'hui, Jeudi 5 décembre 2024, à 9 heures 37, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD

A titre de suppléant :

Madame DELNESTE

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Mesdames FAHMY, JUSTOME, SCHMITT et EL KHADIR

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DEMANGE, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et FEYTOUT

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2024/031

Budget Primitif 2025 - décision - autorisation

Madame Delphine JAMET, présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté au comité syndical du 15/11/2024 et après avoir entendu le rapport de présentation du budget de l'exercice 2025 du syndicat intercommunal à vocation unique pour la restauration collective de Bordeaux et Mérignac,

LE COMITE SYNDICAL

Vu la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE),
Vu les articles LO1114-2, L1611-2, L1611-3-1, L1611-3-2, L1612-20, L 2312-1, L2312-2, L2312-3, du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} janvier 2015,
Vu la délibération D-2023/023 du 05/10/23 portant sur la mise en place de la M57 AU 1^{ER} janvier 2024,
Vu la délibération D-2024/027 du 15/11/24 portant sur le débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif de l'exercice 2025,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le budget du S.I.V.U. pour l'année 2025 tel que présenté par sa présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :

↳ En section de fonctionnement à la somme de	22 802 179,59 euros
↳ En section d'investissement à la somme de	3 327 664,45 euros

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

Article 2 :

Le budget est voté par chapitre et par nature.

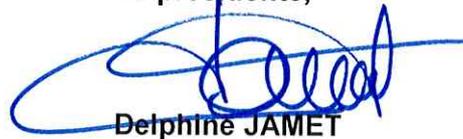
Article 3 :

La présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 05/12/2024

La présidente,



Delphine JAMET